

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DEMATÉRIALISÉE

Faculté de Droit et de Science politique
Université de Montpellier

• 2026 / 2027



PREMIÈRE INSCRIPTION

- ☐ Carte Nationale d'Identité recto-verso / Passeport / Titre de séjour *(en cours de validité)*
- ☐ Attestation nominative CVEC 2026-2027
- ☐ Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2026-2027
- ☐ La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983)
- ☐ Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE.
- ☐ Si vous êtes étudiant international, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français
- ☐ Si vous avez déjà été inscrit dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat
- ☐ Si tarif dérogatoire boursier: Notification définitive de bourse pour l'année universitaire 2026-2027

RÉINSCRIPTION

- ☐ Carte Nationale d'Identité recto-verso / Passeport / Titre de séjour *(en cours de validité)*
- ☐ Attestation nominative CVEC 2026-2027
- ☐ Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2026-2027
- ☐ Si tarif dérogatoire boursier : Notification définitive de bourse pour l'année universitaire 2026-2027

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER